

DEC202164DR15

Décision portant nomination de M. Fabrice GLIZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (UMR5804)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (UMR5804) et nommant M. Pascal BORDE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5804 en date du 30/11/2020 ;

Considérant que M. Fabrice GLIZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Fabrice GLIZE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (UMR5804), à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Fabrice GLIZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabrice GLIZE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 3 décembre 2020

Le directeur de l'unité

Pascal BORDE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Younis HERMES

Manuel TUNON DE LARA

